
Adresse des administrateurs du district de Thonon (Mont-Blanc) qui annoncent à la Convention que les communes offrent à la patrie de l'argenterie de leurs églises et des effets pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Thonon (Mont-Blanc) qui annoncent à la Convention que les communes offrent à la patrie de l'argenterie de leurs églises et des effets pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 171-172;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29070_t1_0171_0000_3

Fichier pdf généré le 01/02/2023

e

[Attigny, 13 germ. II. La Sté popul. à la Conv.] (1).

« Citoyens représentans,

La Société vient d'envoyer sous les drapeaux de la République un cavalier jacobin tout monté, armé et équipé. Si le nombre de ses membres et leurs facultés répondaient à leur zèle, la Société auroit fourni un escadron entier que toutes les autres sociétés en fassent autant proportionnellement et la République n'aura pas besoin de vos décrets pour composer la plus nombreuse et la plus formidable cavalerie.

Cette offrande, Citoyens représentans, est un hommage non équivoque que la Société rend à vos travaux pour la chose publique : car si elle ne les approuvait point, enverrait-elle un de ses membres combattre les tyrans et les esclaves qui voudroient en arrêter le cours et nous en ravir les fruits ? Et si vos jours lui étoient moins chers, armeroit-elle des bras pour les protéger ? en un mot si la République, si ses fondateurs et ses conservateurs, n'étoient pas ce qui l'intéresse essentiellement ; certes la Société ne s'empresseroit point comme elle le fait en ce moment, de vous adresser son serment inviolable de maintenir jusqu'à la mort, la république française démocratique une et indivisible, de défendre envers et contre tous, vos personnes et celles de tous les bons Citoyens, enfin de se tenir toujours debout jusqu'à ce qu'elle ait entendu le dernier soupir du dernier ennemi de la Patrie.

Et vous, représentans Montagnards, continuent à déjouer et à punir les traîtres conspirateurs, affermissiez la liberté que votre humanité bienfaisante, vient de rendre nos frères de couleur, et restez (nous vous le réitérons) au poste honorable où la confiance du peuple français vous a placé jusqu'à ce que vous lui ayez procuré la paix ; cette paix si désirable qui en terminant les temps orageux du gouvernement révolutionnaire doit faire fleurir l'arbre immortel de la Constitution, et murir ses fruits régénérateurs, alors que le peuple jouira de ce dernier bienfait. Vous pourrez dire qu'il tient de vous son bonheur et que vous aurez assez vécu pour lui. S. et F. »

N. GURGE (présid.), LAMBERT (secrét.),
RULLIET (secrét.).

f

[Thonon, 27 vent. II. Le distr. à la Conv.] (2).

« Citoyens Législateurs et représentans
d'un peuple libre,

Les communes de ce district se sont empressées d'offrir à la Patrie toute l'argenterie de leurs églises, en l'accompagnant d'un don pour ses braves défenseurs, consistant en 4 904 liv.,

830 chemises, 241 paires de bas, 105 paires de souliers, 20 couvertures de laine, quatre habits d'uniforme et autres objets suivant le tableau ci-joint. Indépendamment de ce (don), des citoyens ont souscrit pour la somme annuelle de 5 840 liv. tant que durera la guerre.

Après avoir purifié par des libations civiques et républicaines les vases que la superstition appelait sacrés, nous les avons envoyés au creuset national dans six caisses contenant 881 marcs une once.

Nos cloches précipitées du haut des clochers présentent 39 milliers de matières qui seront bientôt converties en bouches à feu pour vomir la terreur et la mort contre les tyrans coalisés. Il n'existe même plus en ce moment d'autres clochers que ceux qui depuis (de) longues années renferment une horloge dont la nécessité est reconnue. Nous sommes débarrassés de la vermine sacerdotale ; les décadis sont célébrés ; le culte de la raison et de la liberté a succédé à la superstition et au fanatisme expirant sur les cendres de toutes les images et statues qui créèrent l'ignorance des peuples et le charlatanisme des prêtres. Un de ces derniers ayant osé souiller notre arrondissement, la foudre vengesse nous en a d'abord fait justice.

Deux mille volontaires de ce district, robustes et fermes comme les rochers qui les virent naître, ont concouru aux triomphes des armées de la République, et nos jeunes gens de première réquisition seroient encadrés depuis longtemps sans les ordres contraires donnés par le représentant Petitjean.

Les principes de ce district pour la République, un, indivisible et démocratique, ont toujours été prononcés. Dès le 16 juin dernier (style esclave), la Société populaire, le tribunal et cette administration ont applaudi aux mémorables journées des 31 mai et 2 juin, ainsi qu'aux mesures vigoureuses qui en ont été la suite. Ennemis jurés du fédéralisme, nous consignâmes sur nos registres le 11 juillet et manifestâmes hautement notre dévouement à la Montagne et notre exécration pour les Brissotins et compagnie qui commençoient à infecter l'administration départementale.

Nous avons reconnu la sagesse de la loi qui déclare le gouvernement révolutionnaire ; il étoit indispensable pour anéantir nos ennemis de l'intérieur et pour asseoir sur des bases inébranlables la sublime constitution qui faire le bonheur des Français.

C'est avec enthousiasme que nous avons proclamé votre décret qui appelle les hommes de toute couleur à la jouissance de la liberté ; nous recevons avec reconnaissance la loi sur le maximum gradué dans toute la République. Continuez donc, héros de la Montagne, à bien mériter de la Patrie et de l'humanité ; ne quittez votre poste qu'à la paix et lorsque le drapeau tricolore flottera sur les murs de Turin, de Madrid et de l'insolente Albion.

Tels sont les vœux que nous vous avons adressés plusieurs fois par un des députés de ce département, sans que rien nous ait constaté (nous ait permis de constater) qu'ils vous soient parvenus. Puisse cette lettre être plus heureuse ! Vive la République une, indivisible et démocratique ! Vive la Convention nationale ! Amour et reconnaissance aux braves Montagnards, exécution et vengeance aux tyrans, aux traîtres et

(1) C 300, pl. 1054, p. 16. Bⁱⁿ, 28 germ. (1^{er} suppl.).

(2) C 297, pl. 1022, p. 6-7. Débats, n° 568, p. 348 ; Bⁱⁿ, 19 et 28 germ. (suppl.).

[Etat des dons. 27 vent. II.]

COMMUNES	CHEMISES	BAS (paires)	SOULIERS (paires)	ASSIGNATS		DIVERS
				liv.	sols	
Chevenoz	26	1		28		
Vinzier	25	1				
Vacheresse	49	9		32	5	
Saint-Paul	62	3	13			
Bernex	38	9	5			
Cusy	7	2		7	10	
Marin	17	1		64	10	
Lugrin	46	2	5	10		
Bons	53	8				
Orcier	26	3		5		un drap de lit.
Haberes-Poche	20	13		24	10	
Douvaine	15	4	10	33	5	
Armoy et Liaud	49					
Draillant	24	14	1			
Allinges	19		5	93	15	
La Chapelle	64	20				
Margencel	32	5		27	5	
Hermance	11	3				
Haberes-Lullin	23	4		2		deux paires de boucles de cuivre.
Thollon	36	6				
Morzine		10	10			
Abondance	35	15	1			
Saint-Didier	18	15				
Vailly	23	25		9	5	un gilet, une culotte et deux mouchoirs.
Lavernaz	2	10				
Filly	1			40	10	une aune de toile, 2 quenouilles de rite (riste) et 2 d'étaupe.
Chastel	17	5		26	5	
Le Biot			5			
Sté popul. de Thonon .	92	53	50	4 500		3 habits 2 culottes et 1 gilet, 2 autres culottes, 1 pantalon, 1 ceintu- ron, 13 mouchoirs de poche, un bonnet et 14 paires de guêtres. La même Sté qui est pauvre a donné le 4 juillet 1793 (v.s.) pour les volontaires de sa commune, 17 paires de bas, 5 chemises, une veste et 2 culot- tes de peau avec 722 liv. 15 s.
	830	241	105	4 904		

aux égoïstes. Egalité, liberté, fraternité, surveillance, fermeté, victoire, ou la mort. »

A. CHARLES (présid.), PLAGNAT (agent nat. prov.),
DELESCHAUX (secrét. général).

[Etat des autres dons].

Le cⁿ Dumont déprêtrisé, outre son don comme membre de la Société, a remis pour nos frères d'armes, une coupe de calice avec patène en vermeil.

La c^{nc} Marie Cachat, native et domiciliée à Meillerie, âgée de 72 ans, a donné au commencement de frimaire son crucifix d'or en disant que c'étoit le seul signe qu'elle posséda, qui pût rappeler le fanatisme.

Le cⁿ Davel, négociant à Evian, a donné 20 couvertures neuves de laine de belle qualité. Plus, il a promis de payer 100 liv. par mois tant que durera la guerre.

Le cⁿ Aman, commissaire des Guerres, a promis de payer dès le 1^{er} nivôse dernier et par avance en 4 termes chaque année, pendant la guerre, la somme de 2 200 liv.

Le cⁿ Bérard aîné, né à Evian, a promis de payer pendant la guerre, 200 liv. par année.

Le cⁿ Duboulez aîné a promis, pendant la guerre, 100 liv. par mois. Duboulez cadet abandonne son traitement de membre du Comité de surveillance.

P.c.c. : CHARLES (présid.),
DELESCHAUX (secrét. greffier).